MONTANT UNITAIRE (en kWh cumac/m²)			
Usage de la chaudière	Zone climatique	Puissance de la chaudière (en kW)	
		< 30 kW	≥ 30 kW
	H2	720	860
	H3	500	610

SURFACE chauffée (m²)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	FACTEUR correctif
Santé	0,9
Autres secteurs	0,8

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-02-GT**

Chaudière de type condensation dans un bâtiment de grande taille

1. Secteur d'application :

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée comprise entre 5 000 m² et 10 000 m².

2. Dénomination :

Mise en place d'une chaudière de type condensation pour un système de chauffage central à combustible.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.

Le professionnel atteste que la régulation mise en œuvre est appropriée et que les émetteurs sont dimensionnés de façon à permettre à la chaudière de condenser.

4. Durée de vie conventionnelle : 21 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

USAGE de la chaudière	ZONE climatique	MONTANT unitaire en kWh cumac/m²		SURFACE chauffée (m²)		SECTEUR d'activité	FACTEUR correctif
Chauffage	H1	780				Bureaux	1,3
	H2	630				Enseignement	0,7
	H3	430	x	S	x	Commerces	1,1
Chauffage et eau chaude sanitaire	H1	830				Hôtellerie-restauration	1,4
	H2	720				Santé	1,1
	H3	510				Autres secteurs	0,7

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-03**

Plancher chauffant à eau basse température

1. Secteur d'application :

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m².

2. Dénomination :

Mise en place d'un plancher chauffant à eau basse température pour un système de chauffage central à combustible.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 30 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT UNITAIRE EN kWh CUMAC/m²		
Zone climatique	H1	140
	H2	120
	H3	80

×

SURFACE chauffée (m²)
S

×

SECTEUR d'activité	FACTEUR correctif
Bureaux	1,1
Enseignement	0,8
Commerces	1,1
Hôtellerie-restauration	1,4
Santé	0,9
Autres secteurs	0,8

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-TH-03-GT

Plancher chauffant à eau basse température dans un bâtiment de grande taille

1. Secteur d'application :

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée comprise entre 5 000 m² et 10 000 m².

2. Dénomination :

Mise en place d'un plancher chauffant à eau basse température pour un système de chauffage central à combustible.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 30 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT UNITAIRE EN kWh CUMAC/m²		
Zone climatique	H1	120
	H2	100
	H3	70

×

SURFACE chauffée (m²)
S

×

SECTEUR d'activité	FACTEUR correctif
Bureaux	1,3
Enseignement	0,7
Commerces	1,1
Hôtellerie-restauration	1,4
Santé	1,1
Autres secteurs	0,7